



Cagnotte le 02 mars 2022

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Madame la Préfète des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique du projet modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Léon (arrêté signé par Philippe Mouhel, président de la C.C. Côte Landes Nature le 17 /02/2022)

Madame la Préfète,

L'enquête publique concernant la modification n°1 du PLU de Léon est prévue du 21 mars 2022 au 22 avril 2022. Cette modification concerne une ouverture à l'urbanisation de terrains situés près du lac de Léon, pour accueillir un village vacances nommé Projet PALOMA.

Les terrains impactés par ce projet sont situés dans une zone très sensible et à enjeux environnementaux très importants, ce qui a amené Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine et la MRAE à rendre les avis suivants :

- Madame la Préfète de la Région NOUVELLE AQUITAINE a signé un arrêté préfectoral le 6 octobre 2021 portant décision d'examen au cas par cas n° 2021-11507 en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement, *signalant que le projet d'implantation d'un parc résidentiel de loisirs « Domaine Paloma » situé avenue du Lac sur la commune de Léon (40) nécessite la réalisation d'une étude d'impact.*
- La Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine, dans son avis du 15 décembre 2021 estime que *le projet envisagé d'ouverture à l'urbanisation de l'actuelle zone 2AUT est incompatible avec les nombreux enjeux environnementaux significatifs identifiés sur le site, et qu'ainsi la recherche d'un site alternatif de moindre impact doit être envisagé si le projet tel que prévu est confirmé.*

Les dates de l'enquête publique englobent le premier tour de l'élection présidentielle ainsi que la période de réserve s'imposant aux fonctionnaires de l'État. Cette enquête se termine le vendredi précédent le deuxième tour de l'élection présidentielle. Elle est donc entièrement concomitante avec la campagne électorale.

La SEPANSO aimerait connaître votre avis sur l'opportunité de procéder à cette enquête publique dans cette période, sachant qu'un candidat écologiste est déclaré et a déjà recueilli les signatures nécessaires à sa candidature.

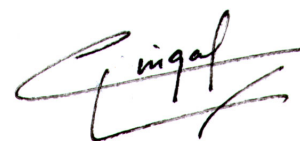
Quels seraient les échos des débats dans la population sur un projet qui impacte très fortement des sites sensibles et fragiles (ZIENF, Réserve naturelle, site classé, zone Natura 2000) ? Les opposants à ce projet ne risquent-ils d'être considérés comme militants du candidat écologiste ? Ne pensez-vous pas qu'une confusion pourrait s'installer, préjudiciable au débat ?

Par ailleurs les dates de l'enquête ne comprennent que 4 jours ouvrés de vacances scolaires, alors que le projet PALOMA concerne la construction d'un village de vacances et que les habitants des résidences secondaires (40% des résidences léonnaises), les touristes et visiteurs doivent pouvoir être informés et amenés à donner un avis circonstancié.

Ne serait-il pas plus judicieux de programmer cette enquête publique sur la fin août et le début du mois de septembre ?

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, si cette enquête ne peut pas être différée, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir soutenir la demande de la SEPANSO Landes qui prie Monsieur Daniel Decourbe, commissaire enquêteur, de bien vouloir prolonger la durée de cette enquête publique.

En vous remerciant pour le traitement de ce dossier, veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr

Copie à :

- **Monsieur Daniel Decourbe, commissaire enquêteur**
- **Monsieur le Président de la Communauté de commune Côte Landes Nature (direction@cc-cotelandesnature.fr)**